

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 avril 2026**

Membres en exercice : 15	
Présents	15
Votants	15
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0

Le samedi 25 avril 2026 à 09 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2026  
Date d'affichage de la convocation : 09 avril 2026

**Présents** : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRIVIE, Eliane NISSOU, Jean-Pierre BITARELLE, Marie-Noëlle GRANVAL, Agnès MESPOULET, Patrick LARRIBE, Maryline GRAFFOULIERE, Séverine VERBIGUIE, Sébastien CAUMES, Sébastien SOULIE, Julien MEREAU, Julie GASTON, Anthony DELPEYROUX

**Représenté(s)** :

**Secrétaire de séance** : Sébastien CAUMES

**19.2026**

**Objet : Vote des Taxes 2026.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la circulaire préfectorale en date du 29 janvier 2026 concernant la campagne budgétaire 2026,

Considérant que le Budget Primitif 2026 a été élaboré sans variation des taux,  
Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas changer les taux des taxes fiscales communales 2026.

Les taux des taxes fiscales communales sont donc votés à l'unanimité comme suit :

Taux des taxes fiscales	2026
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	31.58 %
Taxe foncière propriétés non bâties	68,81%
Taxe habitation (pour les résidences secondaires depuis 2023)	9.91 %

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire  
Compte tenu de la publication le 25/04/2026  
et de la transmission en Préfecture.

Altillac, le 25 avril 2026.  
Le Maire, Denis PINSAC.

Le secrétaire, Sébastien CAUMES



Date de transmission de l'acte: 28/04/2026  
Date de reception de l'AR: 28/04/2026

019-211900709-2026019D-DE  
A G E D I